Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_08-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 21

De votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-trois juin, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme GODIN MAILLARD Maryline - Mme HUTEAU Anaëlle - M. LE MEUT Paul - Mme LEMESLE Catherine - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - M. OLLIVIER Jean - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - M. ERRAMI Noureddine - Mme FRIQUET Chantal - M. GREDOIRE Jordan - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LAHAYE Marie-France - Mme O'BAVAMIAN Aurélie

Pouvoirs de vote :

M. BAH Abdoul à Mme HUTEAU Anaëlle
Mme FRIQUET Chantal à M. PIGAL Sébastien
M. GREDOIRE Jordan à M. THOMAS Yann
Mme LAHAYE Marie-France à M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_08-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 29 JUIN 2026

URBANISME – VIE ÉCONOMIQUE – MOBILITÉS – ENVIRONNEMENT

Réf. : WH/VLB/26/08

OBJET 2.1.6 – AVIS - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

EXPOSÉ

À l'échelle départementale, le SDAGV (Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage) vise à répondre aux besoins d'accueil des gens du voyage sur le territoire. C'est un document de planification qui facilite l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur le territoire.

Le Conseil départemental et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine poursuivent la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2026-2031.

La commune a reçu un courrier de la préfecture, adressé aux élus locaux, présentant le calendrier des dernières étapes du SDAHGDV, engagé depuis décembre 2023.

- Une présentation du futur schéma a eu lieu le lundi 22 septembre après-midi 2025 à Liffré, dans le cadre de la politique d'accueil des Gens du voyage à l'échelle départementale pour la période 2026-2031.
- Après cette présentation et les échanges, le projet de schéma a été transmis aux EPCI et communes inscrites le 31 octobre 2025 pour consultation.

Les collectivités ont jusqu'au 9 janvier 2026 au plus tard pour formuler leurs avis sur ce projet de révision.

Le SDAHGDV identifie la commune de Vezin-le-Coquet comme faisant partie des communes de plus de 5000 habitants ne disposant pas d'équipement public d'accueil des gens du voyage.

La commune est régulièrement impactée par des stationnements diffus. Des stationnements récurrents hors équipements dédiés sont recensés sur la commune : 7 occurrences entre 2021 et 2025 (groupes familiaux < 50 caravanes).

La création d'un terrain "soupape" à Vezin-le-Coquet était prévue pour fin 2025, inscrit au schéma 2020-2025, destiné à accueillir 25 ménages, 1 ha, ouvert en saison été, avec gestion par prestataire (comme les autres équipements analogues). Cet équipement vise à :

- Répondre aux besoins liés aux stationnements diffus importants dans la métropole
- Offrir une solution *légale* aux groupes familiaux de passage
- Limiter les occupations spontanées sur foncier privé / secteurs sensibles

Le SDAHGDV fait certaines préconisations concernant la commune de Vezin-le-Coquet. Ces préconisations découlent du schéma et concernent toutes les communes de Rennes Métropole, mais s'appliquent de manière opérationnelle à Vezin :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_08-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

- Achever la création du terrain soupape inscrit au schéma 2020-2025, en veillant à une mise en service adaptée aux besoins identifiés

- Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme, afin de permettre l'accueil légal de ménages ancrés

- Coordonner les actions sociales et de gestion : mettre en place un livret d'accueil, d'un protocole de scolarisation.

- Contribuer à l'effort métropolitain sur les solutions d'ancrage à moyen terme, pour répondre aux familles souhaitant se stabiliser.

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment ses articles relatifs à l'établissement d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu le projet de SDAGV / SDAHGV transmis à la commune ;

Vu le dossier complet — plan, annexes, cartographies, propositions d'aires d'accueil, d'aires de grand passage, de terrains familiaux et/ou d'habitats adaptés, etc.

Considérant que le schéma départemental prévoit les aires permanentes, les aires de grand passage, les terrains familiaux locatifs et les dispositifs de sédentarisation, ainsi que les modalités de gestion et d'accueil,

Considérant que la commune, en tant que collectivité locale concernée, doit donner son avis sur le projet ;

Considérant que le projet de SDAGV doit concilier les impératifs d'accueil des gens du voyage dans des conditions décentes, le respect de l'égalité entre communes, la sécurité, la salubrité et la cohérence urbanistique et territoriale ;

Étant entendu l'exposé de M. Beaussier, Adjoint à l'Urbanisme, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT